

ANNEXE XXX
(*article 103*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉLIORATION AUX CENTRES COMMUNAUTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILLOU

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet prévu aux centres communautaires Lucien-Borne, Saint-Sacrement et Monseigneur-Bouffard situés dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou consiste dans des travaux et aménagements d'amélioration locative et autres interventions pour adapter ces bâtiments à l'offre de services ainsi que tous autres éléments complémentaires et connexes.

SECTION II

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

2. Le projet décrit à l'article 1 nécessite l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en ingénierie et architecture aux fins de la préparation des plans et devis, de la surveillance de chantier ainsi que du contrôle de la qualité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Les travaux visés à l'article 1 et les services professionnels et techniques décrits à l'article 2 comprennent si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

4. Le coût des travaux et des services professionnels et techniques décrit aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 26 567,17 \$.

TOTAL : 26 567,17 \$